

# RAPPORT ANNUEL



# ÉDITORIAL



Stéphane RIVIÈRE  
Président



Bernard GUYOT  
Vice-Président

L'année 2022 a été pour l'ANFA une année de développement de ses activités dans un contexte professionnel toujours mouvant et incertain.

Depuis 2020, l'ANFA se centre sur le déploiement de dispositifs relevant de la politique de formation de la branche des services de l'Automobile.

Grâce à la taxe fiscale, l'ANFA est chargée de :

- Animer l'Observatoire des métiers des services de l'Automobile (OPMQ de la branche), et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la branche,
- Participer à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la Commission Paritaire Nationale (CPN), et ainsi mettre à jour le Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des CFA Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la SCI de l'Automobile et de la Mobilité

2022 a aussi été une année anniversaire de l'ANFA qui a ainsi fêté ses 70 ans ! Ce fut l'occasion de deux manifestations, l'une destinée à l'interne et l'autre à visée institutionnelle. Nous avons eu l'honneur d'une ouverture de l'événement institutionnel par Carole Grandjean, *ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels* qui a pu présenter les enjeux de son ministère en parfaite résonance avec les missions de l'ANFA. Sa présence représente une véritable reconnaissance des travaux conduits par l'ANFA.

Stéphane RIVIÈRE  
Président

Bernard GUYOT  
Vice-Président

# SOMMAIRE

## CONNAÎTRE L'ANFA

- Les mandats et les missions
- La gouvernance
- Les partenariats

## OBSERVER

- La mission de l'Observatoire des métiers des services de l'Automobile
- Les travaux menés en 2022

## CONCEVOIR

- Le PIA Compétences numériques Services Auto
- La création et la rénovation des fiches de qualification et de l'offre de certification
- Le développement des dispositifs de branche
- L'évaluation de nos pratiques et des dispositifs de branche

## CERTIFIER

- La mise en œuvre des certifications professionnelles et des formations de l'enseignement supérieur
- L'habilitation des organismes de formation aux CQP et TFP
- L'organisation des examens et des jurys paritaires

## ACCOMPAGNER

- La contribution au financement des établissements de formation du secteur automobile
- La digitalisation de la formation
- Les actions de professionnalisation à l'intention des enseignants et formateurs
- L'animation des réseaux de CFA Pilotes et Associés
- L'accompagnement de la mobilité européenne des apprenants
- La gestion du patrimoine de formation

## PROMOUVOIR

- La Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SSAM)
- Un équipage 100% Métiers Services Auto au départ du Rallye des Gazelles
- Un engagement toujours fort auprès de Worldskills
- La création et la diffusion d'outils et supports d'information



## 21 NOVEMBRE 2022 : LA CÉLÉBRATION DES 70 ANS DE L'ANFA

Pour célébrer son 70<sup>e</sup> anniversaire, l'ANFA a réuni ses partenaires publics, les acteurs et organismes clés des services de l'Automobile ainsi que des représentants de grands groupes, lors d'un événement unique dans Paris, le 21 novembre 2022. Cet événement était volontairement tourné vers l'avenir, proposant échanges et réflexions sur la mutation des métiers des services de l'Automobile à l'horizon 2035. L'occasion pour l'ANFA de rappeler son engagement historique et sa capacité à impulser des actions innovantes pour accompagner les acteurs de la branche.

**Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels**, qui a ouvert l'événement, en présence de Patrick Toulmet, délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, **a salué les actions menées depuis tant d'années par l'ANFA en faveur des services de l'Automobile.** « La voiture est au cœur du quotidien de millions de Français et au cœur des transformations de demain. Véhicules électriques, nouveaux services, numérique embarqué... Le gouvernement sera à vos côtés pour préparer l'adaptation des compétences et répondre aux défis de demain », a-t-elle déclaré.



©ANFA 2023

Une conférence à deux voix de Bernard Jullien, *économiste spécialiste de l'industrie et des services automobiles* et Marie-Hélène Delobbe, *chargée de mission coordination de l'ingénierie de dispositifs* à l'ANFA, a éclairé les enjeux d'une mutation multifactorielle et l'anticipation de ses impacts. « Ce que l'on met en œuvre à travers un appareil de formation, c'est un système qui permet de conserver l'unité des métiers d'une branche » a notamment rappelé Bernard Jullien, au sujet du rôle de l'ANFA. Propos complété et illustré par Dominique Faivre-Pierret, *Déléguée Générale* : « L'ANFA agit en équipementier. Elle fournit les outils et les dispositifs dont les partenaires sociaux vont s'emparer. »

Six acteurs clés de la branche ont échangé lors d'une table ronde dédiée aux questions d'accompagnement des métiers et des formations. Plusieurs actions en cours ou en préparation ont été évoquées comme la co-construction de nouveaux parcours de formation par l'ANFA, en lien avec les passerelles intra-branche déterminées par les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation de la GPEC de branche, ou dans le cadre de projets AMI CMA ou Deffinum impulsés par l'État.



## DES RESSOURCES INÉDITES

Des ressources inédites ont été créées, permettant de partager largement les contenus de l'événement.



## HORIZON 2035

Un rappel vidéo du rôle de l'ANFA et des enjeux qui l'attendent ces prochaines années avec la montée en puissance des véhicules électriques.



## JAMY

L'ANFA s'est associée à Jamy Gourmaud, le journaliste passeur de savoir et connu de toutes les générations, dans le cadre d'un partenariat décliné en deux vidéos, destiné à répondre à de nombreuses interrogations sur la mutation des professions.





# CONNAÎTRE L'ANFA

## LES MANDATS ET LES MISSIONS

Les partenaires sociaux de la branche ont donné mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des Services de l'Automobile.

À ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- L'animation de l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications,
- Une expertise dans le cadre du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la branche,
- L'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- La proposition et l'élaboration des certifications en lien avec la Commission Paritaire Nationale,
- La participation à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),
- La promotion des métiers de la branche,
- Le développement de l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

Association loi 1901, **pour l'exercice de ses missions**, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.



## LA GOUVERNANCE

**Les instances de gouvernance de l'ANFA sont de nature paritaire. Ainsi, siègent au conseil de gestion les organisations représentatives de salariés et d'employeurs pour la branche des services de l'Automobile. Ces instances sont en lien direct avec les équipes de l'ANFA, l'ensemble agissant conformément aux orientations données par la Commission Paritaire Nationale (CPN).**

### LE CONSEIL DE GESTION PARITAIRE

En 2022, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion :

#### ORGANISATIONS PATRONALES

- Les entreprises de la mobilité (MOBILIANS)
- Fédération Nationale de l'Automobile (FNA)
- Union des Métiers de la Mobilité (U2M)

#### ORGANISATIONS SALARIALES

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

Le conseil de gestion s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2022, les 14 juin et 14 décembre, dans les deux cas en mode présentiel.

À l'occasion de la tenue de ces instances et en lien avec l'évolution législative ou réglementaire, sur proposition de la direction de l'ANFA, les membres du conseil se sont notamment prononcés sur les points suivants :

- La constitution de la nouvelle assemblée pour la durée statutaire de quatre ans (séance du 14 juin).
- La proposition de modifications statutaires pour validation par la Commission Paritaire Nationale (séance du 14 juin).
- L'actualisation du règlement intérieur des Commissions Régionales de Formation (séance du 14 juin).
- L'approbation des comptes de l'année 2021 (séance du 14 juin)
- La confirmation de l'approbation des modifications statutaires portant sur les articles 5, 7, 9 et 15 (séance du 14 décembre).
- L'adoption du budget pour l'exercice 2023 (séance du 14 décembre 2022).
- La désignation du quatrième représentant de l'ANFA à l'assemblée générale de la SCI des Services de l'Automobile et de la Mobilité, à la suite du renforcement de la place de l'Association au sein de la SCI (séance du 14 décembre 2022).
- La reconnaissance du GNFA et de l'INCM comme CFA Pilotes nationaux (séance du 14 décembre 2022).

Par ailleurs, lors de la réunion du 14 juin, l'évaluation des missions réalisées par l'ANFA au cours de l'exercice précédent a été présentée aux membres du conseil sous la forme de la grille des indicateurs et critères de performance validée par le conseil de gestion le 18 décembre 2020.

Enfin, le comité de pilotage de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité, mis en place sur décision du conseil de gestion, a été réuni les 17 mai et 30 novembre 2022.



## LES PARTENARIATS

L'ANFA déploie son action du local à l'Europe, attestant d'un rayonnement géographique pluriel.

### À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Pour soutenir l'adoption d'approches pédagogiques innovantes et l'utilisation du numérique dans l'enseignement et la formation professionnelle, l'ANFA s'est positionnée comme coordonnateur du projet « **IDiVET - Improving Digital Learning in VET** ». Le projet de partenariat stratégique, qui est financé par le programme européen Erasmus+, rassemble des partenaires de quatre pays européens, dont l'Italie, l'Espagne et la Finlande.

En 2022, le consortium a établi un répertoire de bonnes pratiques pédagogiques numériques dans le domaine automobile avec 14 pratiques sélectionnées parmi 150 contributions dans les pays partenaires et rédigé 8 fiches pratiques de recommandations et conseils sur l'utilisation du numérique dans les formations automobiles. Une action de professionnalisation européenne et multimodale a rassemblé 15 formateurs stagiaires dont 5 formateurs français issus du réseau des CFA Pilotes.

L'ANFA a été partenaire du concours Make-IT Berlin qui vise à récompenser des pratiques pédagogiques digitales novatrices. L'édition 2022 de ce concours international, qui a été organisé à l'initiative du ministère régional pour le travail du land de Berlin, a mis l'accent sur des projets avec une forte implication des apprenants dans le développement de solutions pédagogiques. Une expérimentation d'une solution de réalité augmentée co-financée par l'ANFA et impliquant des apprentis en BTS de maintenance des véhicules du Garac a été récompensé par le jury international.

L'ANFA s'engage au sein de l'association **Euro App Mobility (EAM)** qui a pour mission de développer la mobilité internationale des apprentis et alternants. En tant que membre du conseil d'administration d'EAM, l'ANFA coopère avec une vingtaine de réseaux de CFA, d'entreprises, d'institutions et personnalités politiques, en France et en Europe pour développer la mobilité longue des alternants et favoriser la création d'un espace européen de l'apprentissage. Dans ce cadre, l'ANFA est partenaire associé du projet "Mon apprentissage en Europe" financé par la Caisse des Dépôts et porté par EAM qui vise à promouvoir la mobilité longue, notamment via des référents mobilité au sein d'une quarantaine de CFA, dont dix établissements automobiles. L'ANFA a ainsi pu soutenir des premières expérimentations de mobilité longue dans le domaine de la maintenance des véhicules particuliers.



## À L'ÉCHELON NATIONAL

La convention de partenariat a été renouvelée avec l'OPCO Mobilités. De par leurs missions respectives au service de la branche des services de l'Automobile, les deux associations souhaitent développer leur coopération dans une logique de complémentarité et d'efficacité dans le déploiement de la politique de formation de la branche. Tout comme en 2021, le partenariat a porté sur trois champs : les études, la promotion des métiers et l'ingénierie.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée entre l'ANFA et l'association WorldSkills (nouveau nom de la compétition Les Olympiades des métiers). Historiquement investie dans l'organisation de cette compétition, l'ANFA a contribué à l'organisation des épreuves ainsi qu'aux actions de promotion des métiers et formations automobiles en mobilisant son réseau d'établissements de formation partenaires. Les épreuves et des animations ludiques ont permis au public visiteur de découvrir des gestes et la technicité des métiers de la branche ainsi que l'offre de formation associée.

L'ANFA s'est également inscrite dans le volet "Dispositif France Formation Innovante Numérique", un volet du programme France 2030 en déposant le projet "Apprentissage adaptatif intelligent pour les CFA de la branche des services de l'Automobile". Sélectionné par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un cofinancement de 480 000 euros, le projet rassemble un consortium de CFA Pilotes et une entreprise spécialisée dans l'intelligence artificielle pour l'éducation et la formation - avec l'ANFA comme chef de file.

### Les principaux objectifs sont de :

- Développer et tester un dispositif permettant aux apprentis de la branche de bénéficier d'un outil pédagogique s'adaptant à leurs besoins d'apprentissage individuels en technologie automobile.
- Évaluer l'efficacité du dispositif et comprendre les éventuels freins pour intégrer un tel dispositif au sein des CFA de la branche des services de l'Automobile.

Jusqu'à la fin du projet en 2024, l'ANFA souhaite coopérer avec 60 CFA partenaires et permettre à 1800 apprentis de bénéficier d'une solution novatrice qui fait ses preuves dans d'autres domaines de l'éducation et de l'enseignement mais qui n'a pas encore été testée en formation professionnelle.

Le projet "Maintenance des Véhicules Électriques à Batterie" (MVEB) s'inscrit également dans le programme France 2030. Lancé en septembre 2022 et porté par l'Éducation Nationale, il vise à professionnaliser les enseignants et formateurs techniques de la branche à la maintenance des véhicules électriques et à l'utilisation d'outils pédagogiques numériques. Le consortium, qui comprend les principaux acteurs de la filière automobile, dont la PFA, Renault et VW France, animera une communauté de formateurs et enseignants et produira des supports pédagogiques innovants. L'ANFA apportera des analyses sur l'évolution des activités et des compétences professionnelles ainsi que son expertise en ingénierie de formation notamment concernant la formation de formateurs et d'enseignants.

Enfin deux conventions de partenariat ont été reconduites, l'une relative au soutien du Moove Lab et l'autre relative au concours Alpine. Ces deux actions sont également soutenues par l'OPCO Mobilités et visent à appuyer la communication sur les métiers de la branche des services automobiles.

## AU NIVEAU RÉGIONAL, LE SCAT (SERVICE CONSEIL ET ANIMATION TERRITORIALE)

**En tant que représentants de l'ANFA en région, les responsables territoriaux développent et entretiennent des partenariats institutionnels notamment avec les Conseils régionaux, les rectorats, les Missions locales et Pôle Emploi.**

Au cours de cette année 2022, les responsables territoriaux ont mené, en collaboration avec l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, une analyse de leurs territoires respectifs, des problématiques emploi-formation qu'ils y rencontrent et des solutions qu'ils proposent. L'objectif est de bien comprendre les particularités régionales afin de dégager des pistes de développement sur les différents secteurs géographiques puis de les soumettre aux COREFOR avant prise de position auprès des partenaires institutionnels régionaux.

Ces analyses servent de base à la mise en place des contrats de plan régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelle par les Conseils régionaux.

Ces travaux peuvent également faire l'objet de conventions avec les Conseils régionaux.

Quatre régions sont concernées en 2022 :

Hauts de France, Nouvelle Aquitaine,

Normandie et Centre-Val de Loire. Au-delà

des cartes de formation, ces partenariats

traitent également de l'information des jeunes -

les Régions étant désormais l'opérateur de droit commun en matière d'orientation.

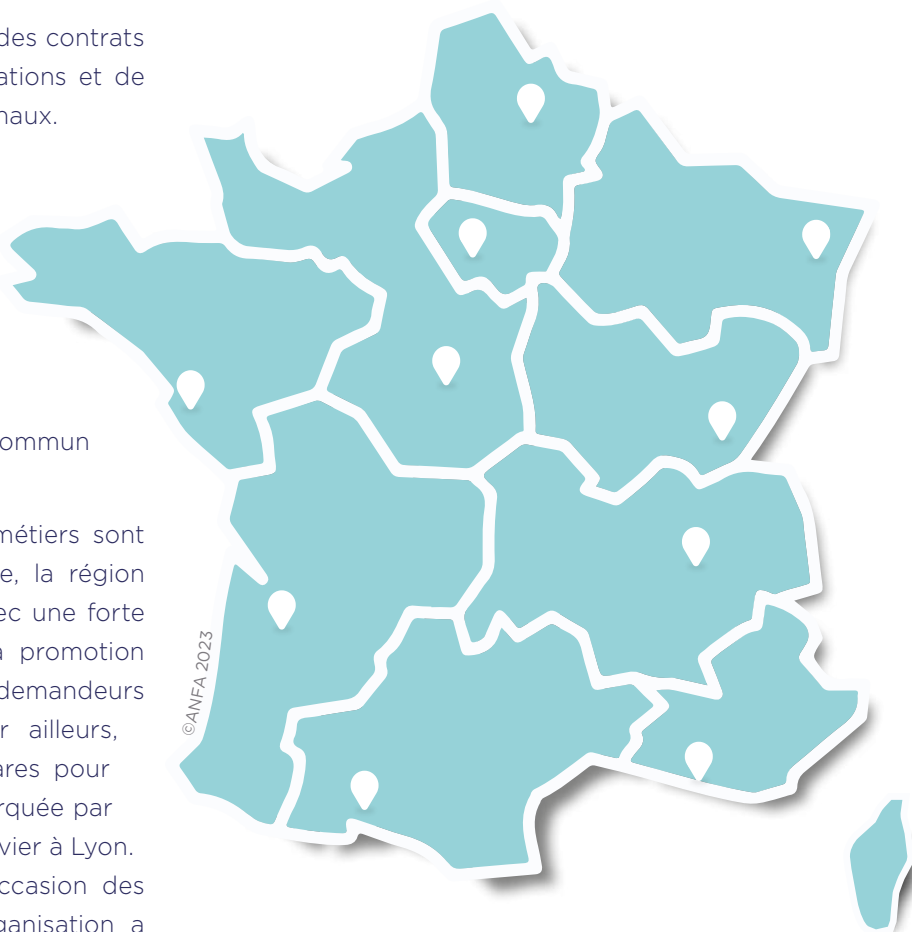
Par ailleurs, des opérations de promotion des métiers sont réalisées avec les Régions. Au dernier semestre, la région AURA a reçu le Mondial des métiers à Lyon, avec une forte implication du service pour l'organisation et la promotion des métiers auprès du public des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés en reconversion. Par ailleurs, les WorldSkills constituent des événements phares pour la promotion des métiers. L'année 2022 a été marquée par les finales nationales, qui se sont déroulées en janvier à Lyon.

Puis de nombreux contacts ont été pris, à l'occasion des sélections régionales des Worldskills dont l'organisation a largement commencé en 2022. Chaque région devant recevoir en 2023 les sélections régionales, le travail de préparation a battu son plein dès le mois de juin 2022 pour les premières sélections à Bordeaux en octobre 2022. Cinq conventions de partenariat avec les Régions ont été signées à cette occasion : Bretagne, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Centre-Val de Loire.

Le SCAT continue d'accompagner au quotidien, les établissements et les formateurs, des CFA du réseau en particulier.

“ **Les responsables territoriaux travaillent en étroite relation avec les représentants de la profession et animent les COREFOR**

(COMmission REgionale de FORmation). ”



©ANFA 2023



[www.anfa-auto.fr/anfa/contact](http://www.anfa-auto.fr/anfa/contact)





**OBSERVER**



# LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

L'Observatoire prospectif des métiers des services de l'Automobile (OPMQ de la branche) apporte, à travers ses études, des éléments de réflexion aux acteurs de la branche. Ces éléments permettent de réfléchir à de nouvelles opportunités de développement et impulser les politiques de formation nécessaires face aux mutations socio-économiques. Ils permettent également d'anticiper l'impact de ces évolutions sur les métiers exercés ou en devenir, et de favoriser l'adaptation permanente des qualifications et des certifications.

## LES TRAVAUX MENÉS EN 2022

**L'Observatoire des métiers des services de l'Automobile contribue au dialogue social en produisant les éléments de connaissance de la branche :**

- Rapport des données sociales de la branche
- Baromètres trimestriels de l'emploi
- Portraits sectoriels sur les différents secteurs d'activité de la branche. L'Observatoire présente à chaque Groupe Technique Paritaire (GTP) une actualité sur l'activité des secteurs concernés et réalise les études d'opportunités de création d'une qualification à la demande des partenaires sociaux
- Rapport sur la mixité femmes-hommes
- Étude sur la place des seniors
- Rapport sur les salariés en situation de handicap

**L'Observatoire analyse et anticipe l'impact des évolutions sociétales, économiques, technologiques et réglementaires sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation :**

- Analyse de l'évolution des effectifs en formation dans les filières spécifiques aux services automobiles et enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle • Autofocus n°93
- Impact de la crise sanitaire sur les établissements des services auto • Autofocus n°94
- Le démontage et le recyclage automobile • Autofocus n°95
- Le commerce automobile face aux crises industrielles et sanitaires • Autofocus n°96
- L'enseignement de la conduite, des tensions sur l'emploi • Autofocus n°97
- Les certifications de branche et l'insertion professionnelle dans les services automobile édition 2022 • Autofocus n°98

**L'Observatoire territorialise les études par une analyse de l'emploi et de la formation sur chacun des territoires afin de contribuer à l'élaboration de la carte régionale de formation :**

- Production des Régioscopes : avec une édition nationale et 13 éditions régionales, ces documents présentent les chiffres-clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
- Élaboration des diagnostics prospectifs régionaux : à partir de 60 indicateurs statistiques couvrant l'ensemble des champs de l'emploi, du marché et de la formation ; ces analyses régionales permettent une connaissance fine.

## INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

### ALERTE SUR LES MÉTIERS EN TENSION

Les métiers en tension, pour lesquels les difficultés de recrutement sont les plus fortes (taux élevé de recrutements non aboutis) :

-  LES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE
-  LES MÉCANICIENS / TECHNICIENS AUTOMOBILES
-  LES CARROSSIERS / CARROSSIERS-PEINTRES
-  LES CONTRÔLEURS TECHNIQUES
-  LES DÉMONTEURS-RECYCLEURS AUTOMOBILES
-  LES MÉCANICIENS/TECHNICIENS VÉHICULE INDUSTRIEL



### TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE



Insertion à 12 mois  
(Source : Inser'jeunes)



### PERSPECTIVES 2023

- Étude portant sur l'analyse des métiers de la préparation et la rénovation des véhicules d'occasion
- Étude sur les métiers de la gestion et de la distribution des pièces de rechange automobiles
- Enquête portant sur l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes à la suite d'une certification de branche
- Étude sur l'évolution des métiers de la carrosserie
- Enquête portant sur les pratiques de recrutement et les métiers en tension
- Production d'un baromètre sur le Véhicule Électrique (VE)
- Étude portant sur l'impact du VE dans la maintenance automobile
- Étude sur l'évolution des métiers du véhicule industriel



# CONCEVOIR

# LE PIA COMPÉTENCES NUMÉRIQUES SERVICES AUTO

Appuyée par la branche, l'ANFA développe autour d'un consortium un projet labélisé par l'État « Programme d'Investissement d'Avenir ». Celui-ci vise à mettre en œuvre une politique de formation et d'accompagnement GPEC qui assiste les professionnels dans l'acquisition des compétences indispensables à la bonne gestion des mutations numériques du secteur.

## LE PROJET ET SES ENJEUX

**Numérisation de la commercialisation et de l'après-vente, véhicules connectés et à terme peut-être autonomes, s'inscrivent au cœur de la conception du produit automobile, des services associés et de l'expérience des clients :**

- Commercialement, les « parcours client » changent profondément, le métier de vendeur évolue avec l'arrivée des réseaux sociaux, des big Datas et des outils numériques de vente.
- Concernant la maintenance et la réparation des véhicules, l'intégration progressive des TIC dans les véhicules modifie le rapport des professionnels à la réparation, à la maintenance et avec l'automobiliste.
- En termes de marketing, les informations collectées à distance par les outils des constructeurs, ou par le biais de dispositifs développés par des start-ups ou des équipementiers et diffusés par les professionnels de l'après-vente, viennent enrichir les CRM et renforcer la relation client.

## LES TROIS AXES DU PROJET



Les 18 partenaires du consortium (établissements de formation, industriels et entreprises des services de l'Automobile) se réunissent au sein de comités de chantier par grands domaines d'activités pour accompagner la réalisation de ces travaux.

## LES RÉALISATIONS EN 2022

### Actions de formation conçues ou en cours de conception

- Usages des outils du commerce numérique vente véhicules neufs/véhicules d'occasion (VN/VO)
- Recherche de pannes dans un environnement connecté
- Véhicule Autonome
- Transmettre avec pédagogie
- Mise en main VI
- Maintenance et diagnostic d'un système embarqué en seconde monte sur un bus
- Décrypter les innovations technologiques
- Animer une session de formation avec l'outil numérique
- Évaluer en ligne à l'aide d'outils numériques
- Animer une classe virtuelle

### Actions de formation expérimentées ou en cours d'expérimentation

- Environnement multimédia et services connectés véhicules légers (VL)
- Le choix d'un DMS
- Gestion des données VI
- Mise en main VI
- Usage des outils du commerce numérique
- Transmettre avec pédagogie
- RGPD dans les services de l'Automobile
- Apprentissage vers le futur
- Décrypter les innovations technologiques
- Animer une session de formation avec l'outil numérique
- Évaluer en ligne à l'aide d'outils numériques
- Animer une classe virtuelle



### PERSPECTIVES 2023

- ▲ Finalisation des expérimentations
- ▲ Remédiations des actions de formation suite à expérimentation
- ▲ Bilan du projet



# LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DES FICHES DE QUALIFICATION ET DE L'OFFRE DE CERTIFICATION

## L'actualisation des qualifications du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)

L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la Commission Paritaire Nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'Automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit **des Groupes Techniques Paritaires (GTP), par domaine référencé au Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)**. Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et salariales et se rassemble annuellement ou bi annuellement.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer à la CPN la création ou l'adaptation des fiches de qualification et des certifications professionnelles de Branche - Certificats de Qualification Professionnelle et Titres à Finalité Professionnelle - à partir de la feuille de route des partenaires sociaux.

## LES TRAVAUX 2022

En 2022, **13 GTP** ont été réunis dans les domaines suivants : Contrôle technique ; Préparation rénovation des véhicules ; Location, Station-service, Parkings ; Vente automobile ; VUI/SMAVA ; Vente et maintenance Cycles ; Dépannage -remorquage ; Véhicules Anciens et Historiques ; Vente de pièces de rechange et accessoires ; Enseignant de la conduite ; Carrosserie-Peinture ; Démontage-Recyclage ; Entretien et réparation des automobiles - Vitrage.

En 2022, **10 fiches de qualification** ont été renouvelées et **2 nouvelles fiches de qualification** ont été créées.

### Domaine d'activité Vente de véhicules :

L'ensemble de la filière Vente de véhicules a été renouvelée et fait l'objet de mise à jour de 10 fiches de qualification :

- Assistant de vente de véhicules C.6.1
- Vendeur de véhicules - Vendeur automobile C.9.1
- Vendeur automobile confirmé C.20.1
- Vendeur confirmé VI - Vendeur confirmé VU C.20.2
- Attaché commercial C.23.1
- Attaché commercial VI - Attaché commercial VU C.23.2
- Conseiller des ventes C.C.I.1
- Conseiller des ventes VI - Conseiller des ventes VU C.C.I.2
- Adjoint au chef des ventes C.C.II.1
- Chef des ventes C.C.III.1

### Domaine d'activité Vente et maintenance cycles :

Création d'une fiche de qualification venant compléter la filière Cycles :

- Responsable de magasin(s) cycles / Responsable de site cycles

### Domaine d'activité Écoles de conduite :

Création d'une fiche de qualification :

- Auxiliaire de gestion des écoles de conduite





## La création et la rénovation de l'offre de certification

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre présente au sein du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA).

## Les diplômes et titres professionnels

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents Ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail).

Elle est également membre des deux commissions professionnelles consultatives, les CPC Industrie et Mobilités.

## INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

### CONTRIBUTION AUX DIFFÉRENTS TRAVAUX RELATIFS À 6 CERTIFICATIONS

- Suppression de 2 Mentions Complémentaires : "Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements" et "Maintenance des systèmes embarqués de l'Automobile" publiées au JO le 27 janvier 2022
- Rénovation du CAP "Carrossier automobile", du CAP "Peintre automobile" et du Baccalauréat professionnel "Carrossier-peintre automobile" validés à la CPC Industrie du 29 novembre 2022 et publié au JO en février 2023
- Révision du Titre professionnel de "Contrôleur technique" de véhicules légers validé à la CPC Industrie du 21 octobre 2022 et publié au JO le 17 janvier 2023

## Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et les Titres à Finalité Professionnelle (TFP) sont des certifications de branche, créées et délivrées par les partenaires sociaux des services de l'Automobile.

En 2022, les certifications de branche créées ou rénovées sont au nombre de 29 (24 rénovations et 5 créations), dont 21 CQP et 8 TFP.

### LES NOUVELLES CERTIFICATIONS

<b>CQP</b>	Conseiller en livraison de véhicules
<b>CQP</b>	Opérateur de vérification des systèmes embarqués (chronotachygraphe, éthylotest anti-démarrage taximètre)

### 3 CERTIFICATIONS DU DOMAINE CYCLE

<b>CQP</b>	Conseiller technique expert cycles
<b>CQP</b>	Chef d'atelier cycles
<b>CQP</b>	Gestionnaire de magasin cycles

Concernant les certifications rénovées, les principales modifications portent sur le référentiel d'évaluation suite aux préconisations formulées par France Compétences.

### LES CERTIFICATIONS RÉNOVÉES

<b>2 CQP</b> <b>3 TFP</b>	Maintenance VL
<b>2 CQP</b>	Maintenance Motocycles
<b>1 CQP</b> <b>2 TFP</b>	Cycle
<b>1 CQP</b>	Maintenance Vitrage
<b>1 CQP</b> <b>1 TFP</b>	Carrosserie-Peinture
<b>2 CQP</b>	Contrôle technique
<b>1 CQP</b>	Dépannage-remorquage
<b>1 CQP</b>	Démontage-recyclage
<b>1 TFP</b>	Vente de véhicules
<b>4 CQP</b> <b>1 TFP</b>	Vente PRA
<b>1 CQP</b>	Véhicules Anciens et Historiques



©ANFA 2023 • AdobeStock.com

## L'ENREGISTREMENT DES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE AU RNCP

En 2022, l'ANFA a procédé à l'enregistrement au Répertoire National des Certifications (RNCP) de 21 certifications de la branche des services de l'Automobile auprès de France Compétences :

5 CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE VL	
CQP	Mécanicien de maintenance automobile
CQP	Mécanicien automobile transformé en Titre à Finalité Professionnelle
CQP	Technicien après-vente Automobile
TFP	Technicien Expert Après-Vente Automobile
CQP	Réceptionnaire après-vente VL transformé en Titre à Finalité Professionnelle

2 CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE CYCLES	
TFP	Mécanicien cycles
TFP	Conseiller technique cycles

3 CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE VUI	
CQP	Mécanicien VUI
CQP	Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels
CQP	Opérateur Maintenance Pneumatiques Véhicules Industriels, Génie Civil et Agricole

2 CERTIFICATIONS DE LA CARROSSERIE-PEINTURE	
CQP	Carrossier-Peintre transformé en Titre à Finalité Professionnelle
CQP	Peintre en carrosserie

4 CERTIFICATIONS DE RESPONSABLE	
CQP	Responsable d'exploitation de stationnement
CQP	Responsable des ventes pièces de rechange et accessoires (citée plus haut)
CQP	Responsable de site SMAVA
CQP	Responsable technique d'atelier véhicules légers
TFP	Vendeur automobile

2 CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE MOTOCYCLES	
CQP	Technicien Expert Après-Vente Motocycles
CQP	Technicien Confirmé

1 CERTIFICATION DU CONTRÔLE TECHNIQUE	
CQP	Contrôleur Technique VL

2 CERTIFICATIONS DE LA VENTE PRA	
TFP	Conseiller Vente Pièces de Rechange et Accessoires transformé en Titre à Finalité Professionnelle
CQP	Responsable des ventes pièces de rechange et accessoires

L'ANFA a également été mandatée par la Commission Paritaire Nationale pour procéder au dépôt d'une demande d'enregistrement au RNCP du CQP Conseiller de Vente Pièces de Rechange et Accessoires et du CQP Carrossier-Peintre comme Titres à Finalité Professionnelle, afin de permettre leur éligibilité à l'apprentissage. France Compétences a validé la transformation de ces deux certifications en mai 2022.

### Les règles générales de certification

Les règles générales de certification ont été modifiées en décembre 2022 pour notamment préciser les règles de réinscription.



# LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE BRANCHE

## LA MISSION ET SES ENJEUX

**L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche.**

Les dispositifs de branche constituent des réponses aux enjeux de cette dernière soit : assurer le renouvellement de la population active, développer les compétences face à l'évolution des métiers, sécuriser l'emploi et accompagner les mutations économiques des entreprises. Il s'agit d'actions visant le maintien ou le développement des emplois et/ou des compétences dans la branche, portée par les partenaires sociaux afin de satisfaire les besoins conjoints des entreprises, des salariés et/ou des jeunes.

Les principaux dispositifs de la branche des services de l'Automobile sont :

- La GPEC de branche dont le PIA Compétences Numériques des Services de l'Automobile (voir p.15)
- Les diplômes, TFP et CQP dans leur relation avec le RNQSA (voir p.16 et 17)
- La Charte Entreprise Formatrice
- La formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Les nouveaux dispositifs : AFEST, Parcours, passerelles intra-branche

Face aux multiples et rapides évolutions de l'environnement, les dispositifs de branche se doivent d'être innovants et adaptés au contexte de la réforme de la formation professionnelle de 2018.

L'ANFA est chargée de l'ingénierie de ces dispositifs tandis que l'OPCO Mobilités assure leur déploiement auprès des entreprises et leur financement.

## Les parcours et les passerelles intra-branche

La loi du 5 septembre 2018 relative à la « Liberté de choisir son avenir professionnel » introduit une nouvelle définition de l'action de formation. Elle est désormais considérée comme un « *parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail.* »

Par ailleurs, par délibérations du 20 janvier et 16 février 2022, les partenaires sociaux ont demandé à l'ANFA de réaliser un panorama des passerelles intra-branche avec l'identification des blocs de compétences concernés. Ces passerelles constituent une réponse possible aux problématiques d'emploi et de fidélisation. Le panorama finalisé a été annexé à l'Accord de branche relatif à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences signé le 12 mai 2022.

En parallèle dans le cadre de l'avenant n°1 du 15 juin 2021 à l'accord cadre d'engagement de développement de l'emploi et des compétences dans la branche des services de l'Automobile du 16 avril 2019, l'ANFA, accompagnée par un prestataire, a élaboré une méthodologie de conception de parcours de reconversion intra-branche s'appuyant sur les compétences transférables et transversales. Elle a appliqué cette méthodologie sur un public visé d'agents d'exploitation de stationnement susceptibles de se diriger vers des emplois de mécanicien de maintenance automobile.



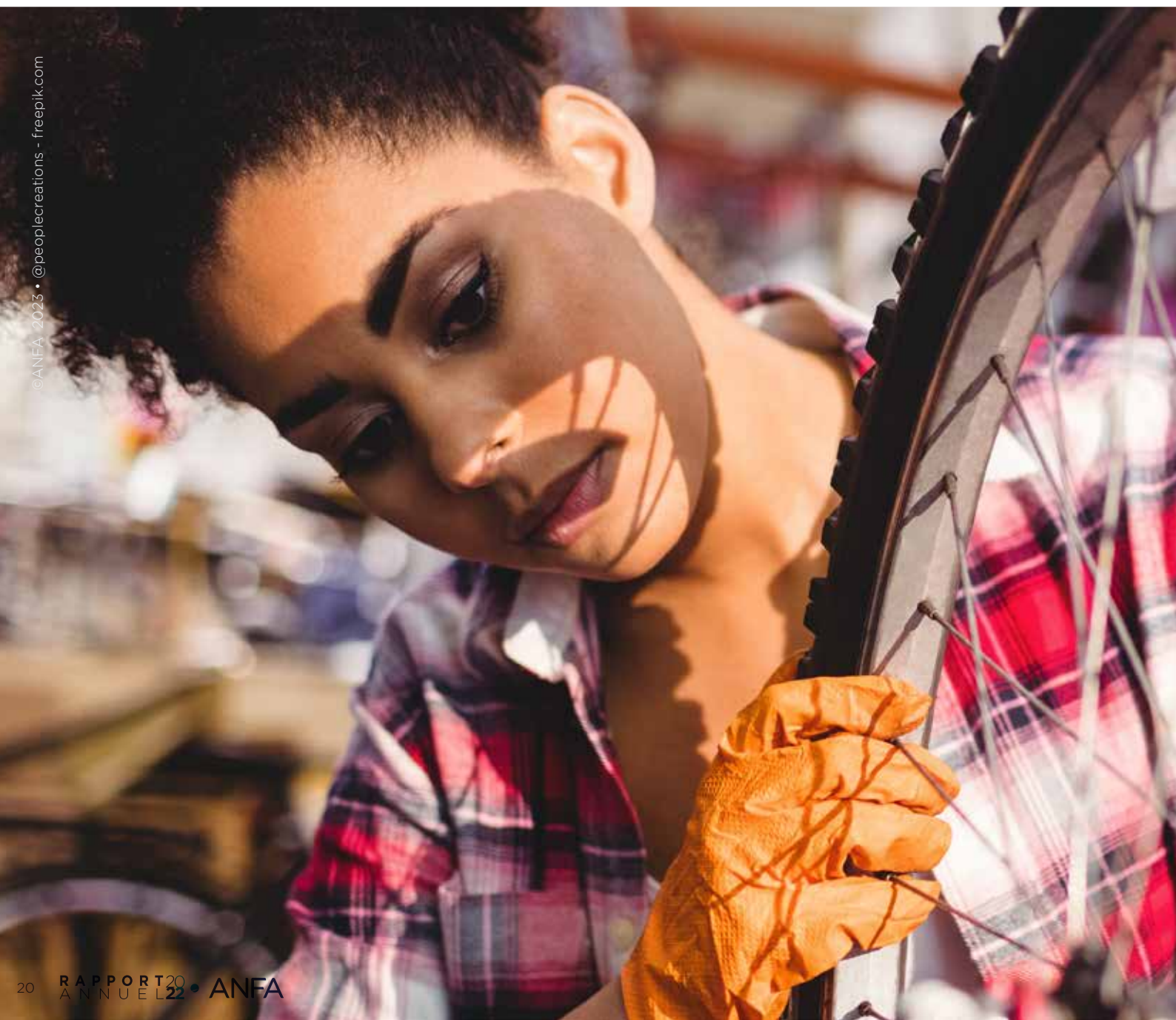
## L'AFEST

La loi du 5 septembre 2018 précitée confère à la formation en situation de travail une reconnaissance légale.

Si l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) rejoint un certain nombre de pratiques formatives en vigueur dans les entreprises de la branche des services de l'Automobile, sa mise en œuvre doit répondre à plusieurs conditions définies par l'article 1 du décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018.

Afin de construire une AFEST adaptée aux entreprises de la branche, inscrite dans leurs pratiques de professionnalisation et répondant à leurs besoins en compétences, l'ANFA, en relation avec l'OPCO Mobilités, a lancé en 2020 une expérimentation qui visait l'intervention de consultants « tiers facilitateurs » dans une vingtaine d'entreprises. La crise sanitaire ayant fortement freiné son déploiement, une douzaine d'entreprises seulement ont réalisé une AFEST en leur sein en 2020. L'expérimentation s'est poursuivie en 2021 avec quatre entreprises pour aboutir, en 2022, à la formalisation des caractéristiques d'une AFEST de branche susceptible en particulier d'être mobilisée dans le cadre des certifications de cette même branche.

Ces caractéristiques ont été validées en conseil de gestion de l'ANFA en juin 2022.





## L'ÉVALUATION DE NOS PRATIQUES ET DES DISPOSITIFS DE BRANCHE

En 2022, la direction générale de l'ANFA a souhaité installer une mission dédiée à l'évaluation de ses pratiques et de ses dispositifs afin d'en mesurer les effets et de s'inscrire ainsi dans une dynamique d'amélioration continue.

Au plan des réalisations 2022, le programme triennal d'évaluations a été finalisé. Quatre des projets recensés dans le programme trisannuel ont pu être impulsés dès 2022 :

- Un important projet d'évaluation mené en relation avec le service Ingénierie des Certifications. Le cahier des charges concerne l'évaluation de 2 axes du dispositif d'évaluation des certifications professionnelles de branche (CPB) : l'évaluation des impacts du dispositif d'évaluation des CPB sur les organismes de formation habilités ; l'efficacité et l'efficience de ce même dispositif.
- Un bilan sur l'expérimentation AFEST réalisée en 2020/2021 produit en relation avec la mission coordination de l'ingénierie.
- Une évaluation en collaboration avec le service Examens, consistant à réaliser un état des lieux des jurys d'examen à distance qui se sont déroulés durant la crise sanitaire de 2020, dans l'objectif de mesurer l'efficacité de cette modalité.
- L'évaluation du projet PIA « Compétences Numériques Services Auto » à destination de la Caisse des dépôts, co-financier de ce projet d'envergure.





# CERTIFIER





# L'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION AUX CQP ET TFP

En tant que certificateur, l'ANFA délivre aux organismes de formation souhaitant préparer aux certifications de la branche (CQP et TFP) une habilitation, valable trois ans. Au terme de cette période, et sous réserve des résultats d'un suivi et d'un bilan établis par l'ANFA, la demande de renouvellement peut être accordée pour quatre ans.

## LES TRAVAUX 2022

**181 dossiers de demande d'habilitation** ont été étudiés.

- 32 décisions d'habilitation favorables
- 29 décisions d'habilitation favorables avec remarques
- 58 décisions d'habilitation favorables sous conditions
- ▶ 44 levées de conditions à la suite des 16 commissions d'habilitation qui se sont déroulées tout au long de l'année

Sur les 181 demandes d'habilitation :

- 113 dans le cadre de formation en alternance,
- 18 en formation continue
- 26 dans le cadre de POEC
- 24 pour des actions à destination de demandeurs d'emploi hors POEC.

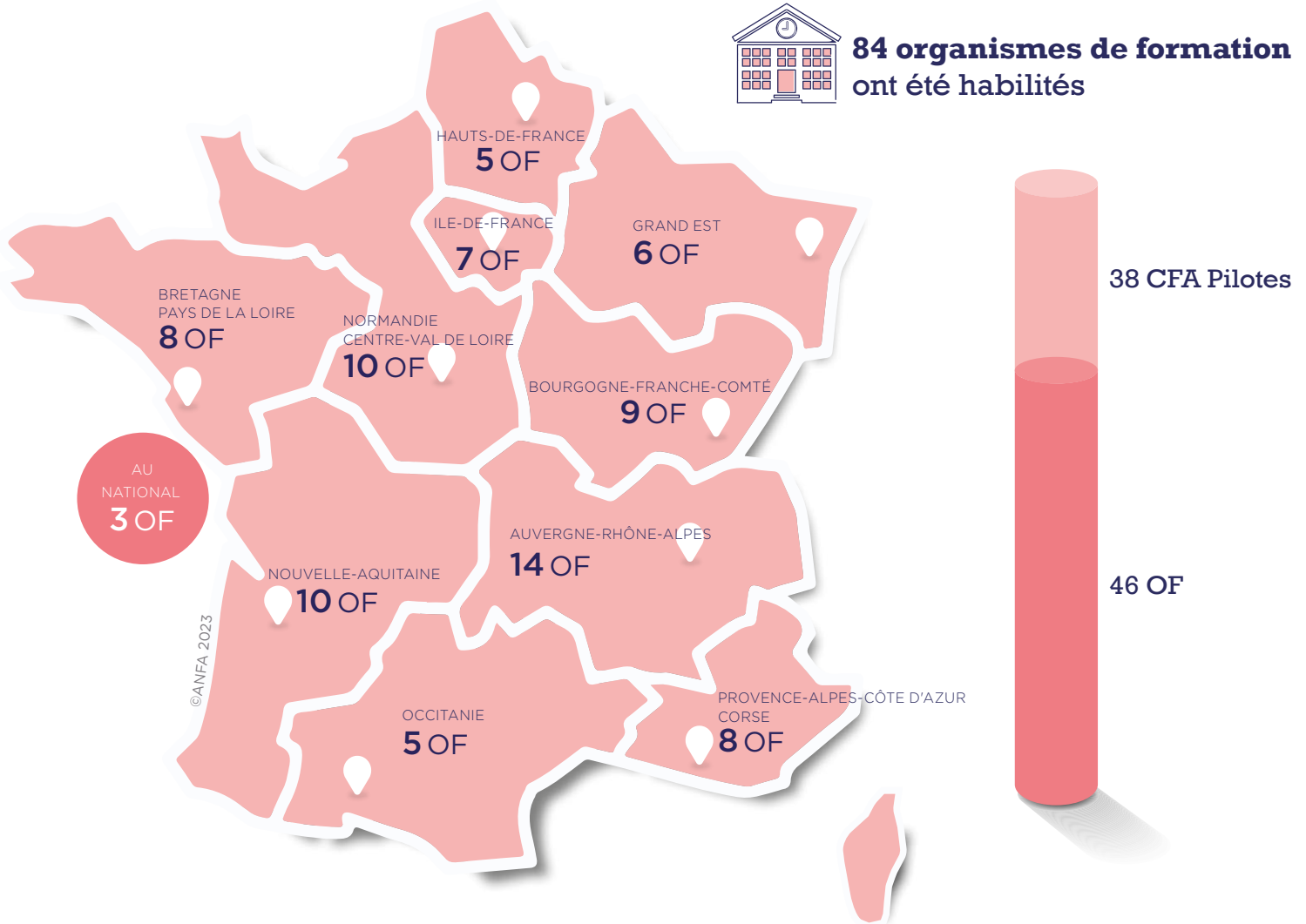
**32 certifications différentes** ont fait l'objet de demande d'habilitation en 2022. Les cinq certifications pour lesquelles les organismes de formation ont sollicité le plus une habilitation sont les suivantes :

- Les Titres à Finalité Professionnelle :
  - Mécanicien automobile (TFP MA)
  - Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières (TFP FMESR)
  - Mécanicien cycles (TFP MC)
- Les CQP :
  - Mécanicien de maintenance automobile (CQP MMA)
  - Contrôleur technique VL (CQP CTVL)





**84 organismes de formation ont été habilités**



53 diagnostics de faisabilité ont été réalisés dans des organismes de formation souhaitant mettre en place une certification dans les domaines de la maintenance VL dont 14 pour le TFP MA, des écoles de conduite dont 15 pour le TFP FMESR, du contrôle technique, de la maintenance vitrage, de la carrosserie-peinture, des véhicules anciens et historiques, de la préparation rénovation de véhicules et du cycle.

Suite à la suppression de la mention complémentaire "Maintenance des systèmes embarqués de l'Automobile", de nombreux organismes de formation ont souhaité mettre en place le Titre à Finalité Professionnelle Mécanicien Automobile (TFP MA). 14 diagnostics de faisabilité et 20 organismes de formation habilités à mettre en œuvre ce TFP en 2022. Fin 2022, on comptabilise **114 organismes de formation habilités** (dont 7 nationaux) sur 157 sites différents répartis sur l'ensemble de la France, représentant **367 dossiers en cours d'habilitation**.

### L'accompagnement à la mise en œuvre des certifications de la branche

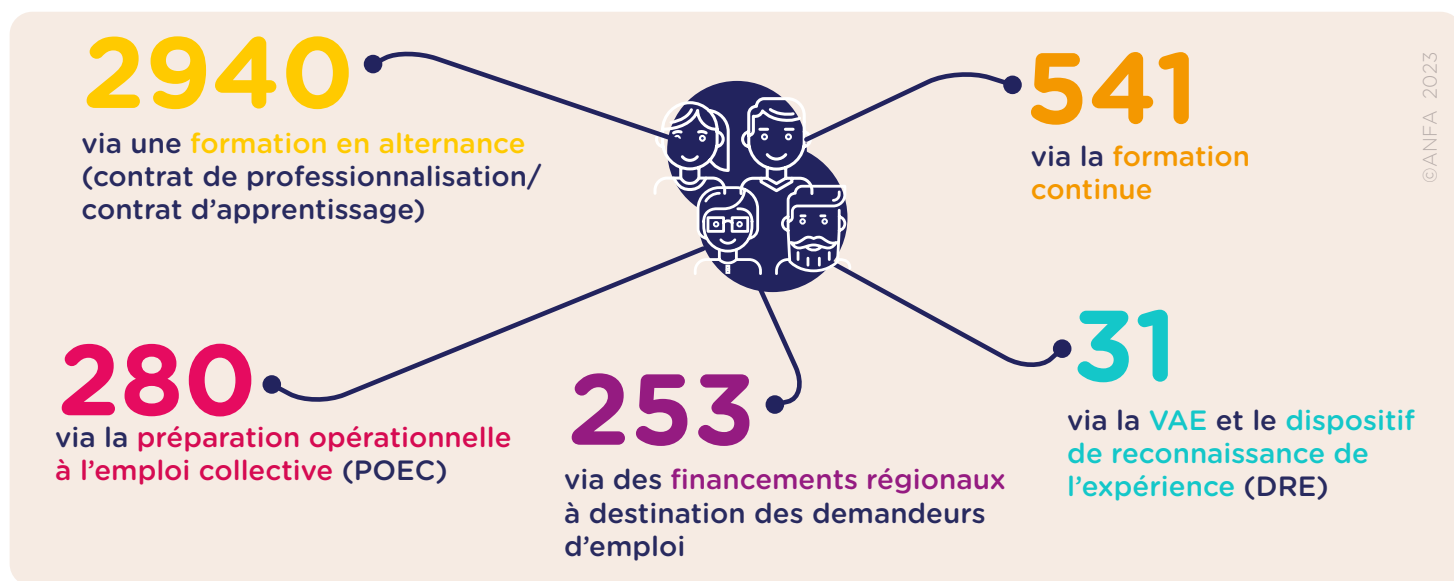
L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des certifications de la branche, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

En 2022, huit réunions d'échanges et de travail ont été organisées avec les organismes de formation mettant en œuvre ou souhaitant mettre en œuvre les CQP dans les domaines de la carrosserie-peinture, de la maintenance véhicules légers, maintenance véhicules utilitaires et industriels, de la maintenance et carrosserie des véhicules anciens et historiques, du contrôle technique, et de la vente PRA.

# L'ORGANISATION DES EXAMENS ET DES JURYS PARITAIRES

L'ANFA, dans la continuité de sa mission de certificateur, a pour vocation de **gérer la logistique des examens** et **l'organisation des jurys des Certificats de Qualification Professionnelle** et **Titres à Finalité Professionnelle** de la branche et ce pour toutes les voies d'accès à la certification : en alternance, en formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi, en Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), et en VAE ou Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience (DRE).

En 2022, sur 551 actions de formation, 4 045 candidats ont obtenu leur certification tous dispositifs confondus, se traduisant par un taux de réussite de 88%.



En 2022, le service administration des examens et VAE a accompagné trois projets de Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience collectifs.

Dans le domaine de la location courte durée, cette démarche a permis, à l'issue d'un parcours de formation interne, à 5 candidats de valider un CQP Agent d'Opération de Location Spécialiste et à une candidate de valider un CQP Agent Opération de Location.

Dans le domaine de la maintenance Véhicule Utilitaire et Industriel, la validation du CQP Technicien Confirmé VUI par le Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience est venue clôturer un parcours de formation continue entamé en 2018 pour 3 candidats.

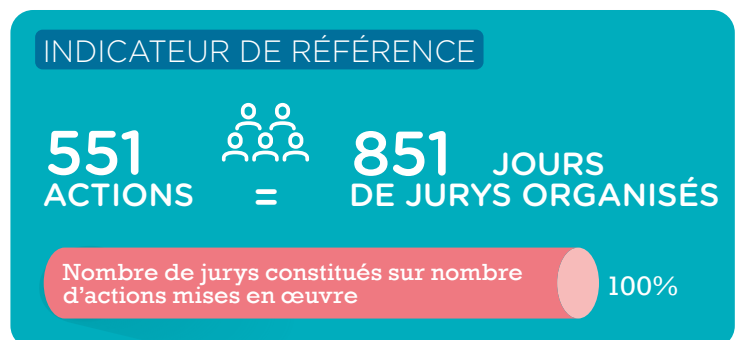
Dans le domaine du parking, 9 salariés ont vu leur expérience reconnue et ont validé le CQP Agent d'Exploitation de stationnement. Parmi eux, 6 n'avaient pas de diplômes.

L'ANFA, dans cette mission, est garant du bon déroulement des jurys, en assurant la conformité des délibérations et des décisions de jury et en mettant tout en œuvre pour que les candidats soient dans les meilleures conditions possibles pour passer leurs examens.

L'ensemble des 551 jurys planifiés sur l'année 2022 ont été pourvus, représentant 851 jours de jurys mobilisés.

Depuis 2019, le nombre d'ouvertures d'actions ne cesse d'augmenter (+36%) tous dispositifs confondus, augmentant mathématiquement le nombre de jours de jurys à pourvoir.

Sur les 851 jours de jurys organisés en 2022, **537 se sont déroulés avec un jury complet.**







## FOCUS SOFIA

# SOFIA, une plateforme dédiée au Suivi des Organismes de Formation Intervenant dans l'Automobile

SOFIA, application web développée en interne par l'ANFA, gère l'ensemble des interactions avec les organismes de formation. Le RNCSA et le RNQSA sont intégrés dans SOFIA, ce qui permet d'administrer l'ingénierie des certifications de branche (CQP et TFP). Cet outil évolue en permanence afin de prendre en compte les nouvelles réglementations liées à la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 relative à la « Liberté de choisir son avenir professionnel » et les obligations imposées par France Compétences aux certificateurs.

Les organismes de formation peuvent :

- ▣ déposer et suivre une demande d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation (CQP et TFP),
- ▣ gérer les actions de formation liées aux habilitations : inscription des candidats et constitution de leurs dossiers,
- ▣ administrer les examens : saisie des résultats aux évaluations et organisation du jury final, y compris en distanciel et pour la VAE
- ▣ déposer des demandes de subventions de matériels
- ▣ répondre à l'appel à projet CFA Pilotes

SOFIA gère également la formation de formateurs. Les organismes de formations initiales peuvent :

- ▣ prendre connaissance de l'offre de formation de formateurs,
- ▣ transmettre les besoins de formation de leurs équipes pédagogiques en vue de la construction des plans de formations régionaux,
- ▣ inscrire aux formations programmées les formateurs/enseignants et être informés des formations suivies. L'inscription des formateurs à la plateforme de formation F2F-D est automatisée depuis SOFIA.

En interne, cet outil permet de suivre les budgets de la formation de formateurs et des appels à projets et d'établir les demandes de paiement.

SOFIA permet en outre d'organiser un suivi des effectifs en formation et des résultats aux examens.

En comptabilisant le nombre de jeunes en formation selon plusieurs critères (par certification, mode de formation, sexe et région, établissement), SOFIA permet de réaliser une analyse de la structure de l'appareil de formation et de son évolution.

SOFIA s'adapte aux évolutions législatives et permet notamment d'envoyer à la Caisse des dépôts les résultats et les caractéristiques des candidats admis.

En 2023, de nouvelles fonctionnalités sont prévues :

- un développement pour que les organismes de formation saisissent l'insertion des candidats à 6 mois et 2 ans. Ces données, indispensables pour l'enregistrement des certifications au RNCP, faisaient jusqu'à présent l'objet d'une enquête de l'Observatoire des métiers des services de l'Automobile.
- un développement qui fait suite à la demande des partenaires sociaux de connaître les informations comptables que les CFA Pilotes transmettent à France Compétences pour déterminer les coûts des formations préparées en contrats d'apprentissage.



**ACCOMPAGNER**



# LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU SECTEUR AUTOMOBILE

Pour promouvoir le développement qualitatif de l'appareil de formation, favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées et promouvoir le renouvellement de la population active de la branche, l'ANFA conseille, accompagne et soutient les établissements de formation initiale.

Son accompagnement se traduit notamment par : des appels à projets visant à soutenir l'acquisition de matériel, une offre d'actions de professionnalisation destinée aux enseignants et formateurs, des groupes de travail thématiques et des projets coopératifs nationaux et européens.

Pour soutenir les établissements de formation face aux évolutions de la technologie automobile et pour la qualité de l'appareil de formation initiale, l'ANFA soutient les établissements de formation initiale au travers d'appels à projets, 7 en 2022, visant notamment l'acquisition de matériel et équipement.

En 2022, l'ANFA a ainsi traité près de 600 dossiers de demandes de subventions de 145 CFA et 123 lycées professionnels et apporté un soutien financier total de près de 12 millions d'euros.

Les différents appels à projets dont certains ont ciblé une région ou un domaine spécifique ont permis aux établissements de formation de renouveler leur matériel pédagogique automobile, de suivre les derniers développements de la technologie et de faire face à l'augmentation des effectifs en formation. Les postes les plus demandés par les établissements et financés par l'ANFA ont été les véhicules pédagogiques dont des véhicules électriques ou hybrides, des simulateurs de pannes et des outils diagnostics.

## LA DIGITALISATION DE LA FORMATION

À l'image de l'accompagnement sur l'évolution technologique des véhicules, l'ANFA favorise l'expérimentation d'outils et de pratiques pédagogiques novatrices. Au travers d'un appel à projets, l'ANFA a sélectionné quatre CFA partenaires afin de leur donner l'occasion d'expérimenter une solution de réalité augmentée développée par une start-up française. Le projet a comme objectif d'évaluer la plus-value technique, pédagogique et économique de l'outil et de partager les enseignements de l'expérimentation avec l'intégralité des réseaux de CFA partenaires.



©ANFA 2023 • AdobeStock.com



## LES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS

Au regard du développement de la technologie automobile, notamment concernant les diverses solutions de motorisation électrique et hybride, l'ANFA propose une offre d'actions de professionnalisation couvrant toutes les filières de la branche des services de l'Automobile.

Près de 1600 personnes ont bénéficié d'une action de formation impulsée par l'ANFA et mise en œuvre par ses prestataires partenaires en 2022. 53% d'entre elles étaient issues d'un lycée professionnel et 47% formateurs de CFA. Parmi les 170 stages réalisés en 2022, les 16 stages consacrés aux interventions sur des véhicules électriques ont figuré parmi les actions les plus populaires et rassemblé près d'un tiers de l'ensemble des stagiaires.

En complément des actions de professionnalisation techniques, qui visent à la fois l'acquisition de compétences techniques mais aussi la capacité de retransmettre de nouvelles compétences aux jeunes en formation initiale, l'ANFA a proposé des stages consacrés à la pédagogie de l'alternance et à la conception et la réalisation des ressources numériques. 55 personnes ont ainsi pu perfectionner leurs pratiques pédagogiques en 2022.

Les actions de formation ANFA ont permis aux stagiaires de suivre et de prendre en compte les dernières mutations technologiques, de consolider et d'enrichir leurs pratiques pédagogiques. Par ailleurs, 270 personnes ont reçu un avis favorable après formation en vue de l'obtention d'un titre d'habilitation pour intervenir sur des véhicules électriques en toute sécurité.



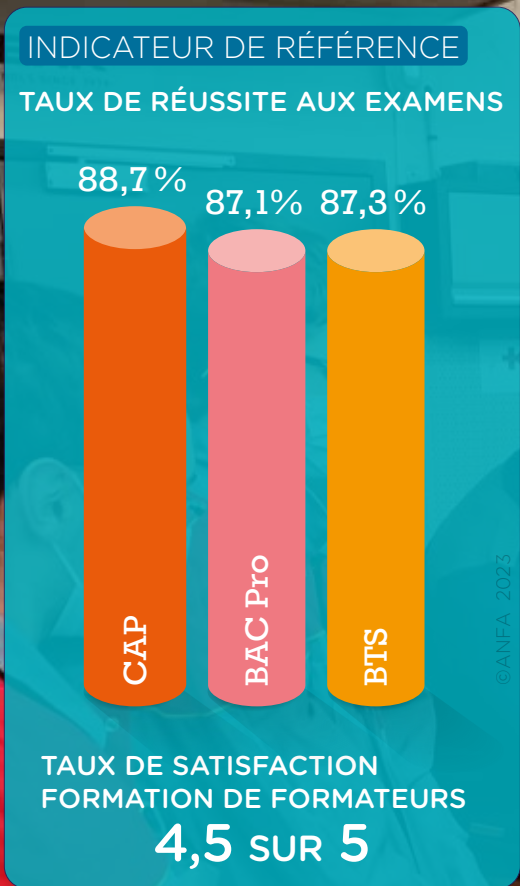
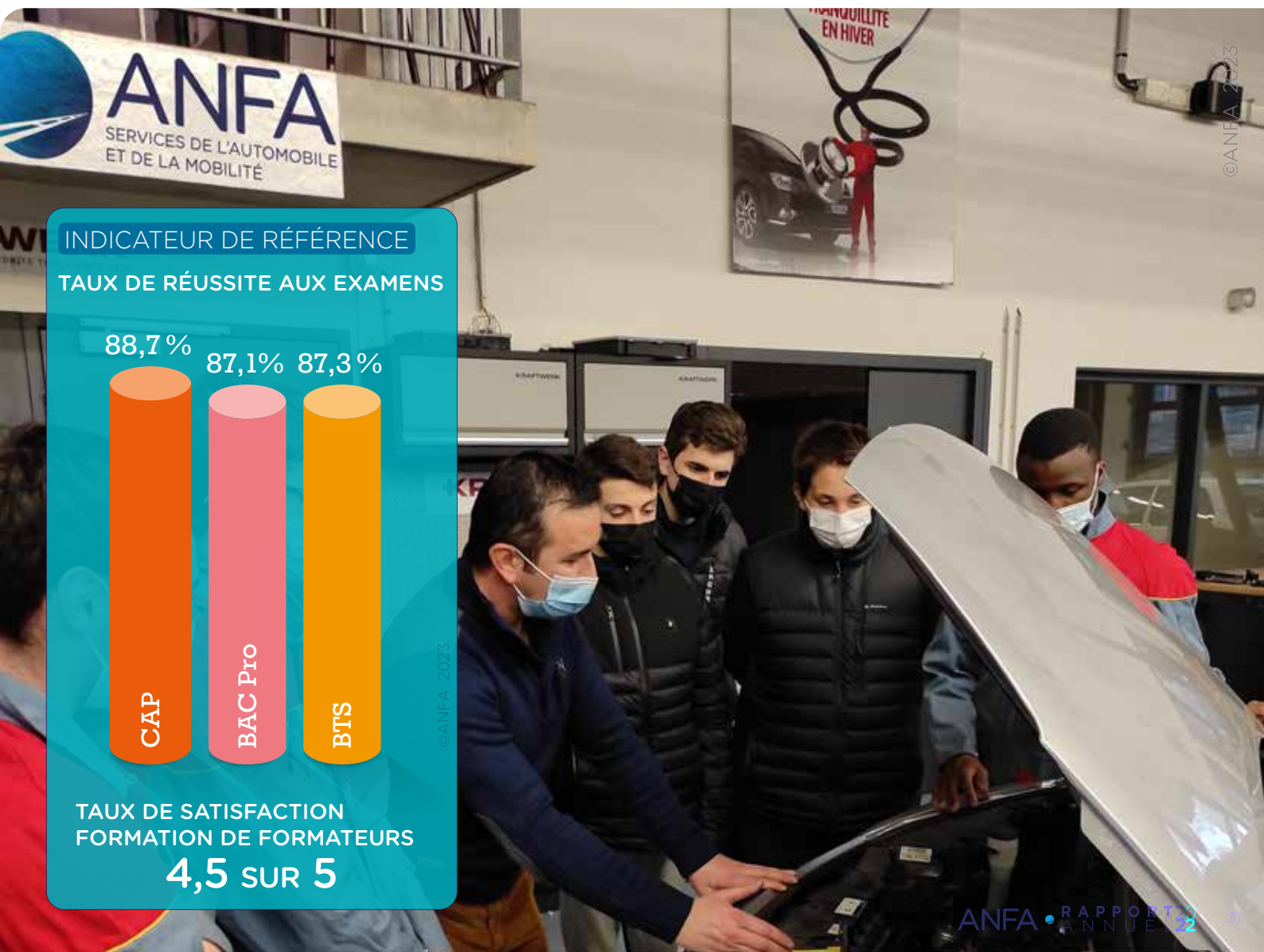
©ANFA 2023 • AdobeStock.com

# L'ANIMATION DES RÉSEAUX DE CFA PILOTES ET ASSOCIÉS

2022 était l'année de la constitution du réseau de CFA Pilotes de l'ANFA pour la période 2023 à 2025. Un appel à projets prenant en compte les besoins de formation locaux et régionaux ainsi que la qualité des formations dispensées par les établissements candidats a permis de sélectionner une centaine de sites de CFA. Le nouveau réseau des CFA Pilotes rassemble près de 70% des alternants de la branche et englobe les principaux réseaux et acteurs de la formation par alternance en France.

Partenaires privilégiés de l'ANFA et vecteurs du développement qualitatif de l'alternance, les CFA Pilotes bénéficient d'un accompagnement renforcé, notamment concernant l'équipement et matériel pédagogique ou la promotion des métiers et des formations de la branche.

Des groupes de travail dédiés aux CFA Pilotes ont été l'occasion de partager et développer des bonnes pratiques et des outils pour favoriser l'insertion professionnelle des apprentis de la branche. Par ailleurs, des représentants de CFA partenaires ont contribué à la création de ressources pédagogiques numériques consacrées à la matière "prévention-santé-environnement" développées en coopération avec IRP Auto.



# L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES APPRENANTS

Pour permettre aux jeunes, CFA et entreprises de la branche de bénéficier pleinement des effets positifs de la mobilité européenne, l'ANFA a accompagné son réseau de CFA partenaires dans des nombreux projets de coopération, notamment concernant :

- 2 projets de mobilité à visée certificative dans le cadre du CQP Carrossier-Peintre avec une évaluation du bloc de compétences « Préparation de surfaces » à l'étranger.
- 4 mobilités avec plus de 4 semaines en immersion dans le pays partenaire grâce à un financement ANFA via l'appel à projets « Mobilité européenne 2022 ».
- Un projet de mobilité hybride porté par l'ANFA - projet E-Automobility permettant d'organiser des échanges distanciels en amont de la mobilité physique qui ont été combiné avec l'épreuve du chef d'œuvre pour les apprentis français.

En outre, l'ANFA a maintenu son engagement pour la professionnalisation des référents mobilité via le parcours de professionnalisation des référents mobilités des organismes de formation par apprentissage organisé en coopération avec d'autres acteurs de la mobilité des alternants. La session d'automne 2022- hiver 2023 a été l'occasion pour 94 stagiaires participants de suivre un programme de 35 heures de formation hybride.



## PERSPECTIVES 2023

En 2023, l'ANFA lancera sa collaboration avec le nouveau réseau des CFA Pilotes sélectionnés comme partenaires privilégiés de la branche pour la période 2023-2025. En coopération avec ces établissements, l'ANFA développera des actions d'accompagnement relatives aux missions des CFA, notamment concernant la promotion des métiers, l'insertion professionnelle. Un accent particulier sera mis sur l'adaptation à l'électrification du parc automobile.

Pour soutenir l'appareil de formation face aux évolutions technologiques et favoriser l'innovation pédagogique, l'ANFA proposera des subventions financières pour l'acquisition de matériel et d'équipement ainsi que des actions de professionnalisation à l'intention des équipes pédagogiques. Le catalogue de formation de formateurs ANFA complété par les actions et supports développés dans le cadre du projet « Maintenance des Véhicules Électriques à Batterie » permettront au plus grand nombre d'établissements de suivre les dernières évolutions des véhicules électriques. Le projet « Apprentissage Adaptatif Intelligent pour les CFA de la branche des services de l'Automobile » conduira une toute première expérimentation d'une solution d'intelligence artificielle dans les formations automobiles.

Pour bénéficier des conditions favorables établies au cours des dernières années, les actions de coopération européenne accompagnées par l'ANFA en 2023 se focaliseront sur la mobilité à visée certificative et la mobilité longue. En coopération avec l'association Euro App Mobilty et ses CFA Pilotes l'ANFA souhaite ainsi faire bénéficier davantage d'apprentis d'une expérience européenne à l'image des mobilités étudiantes dans l'enseignement supérieur.



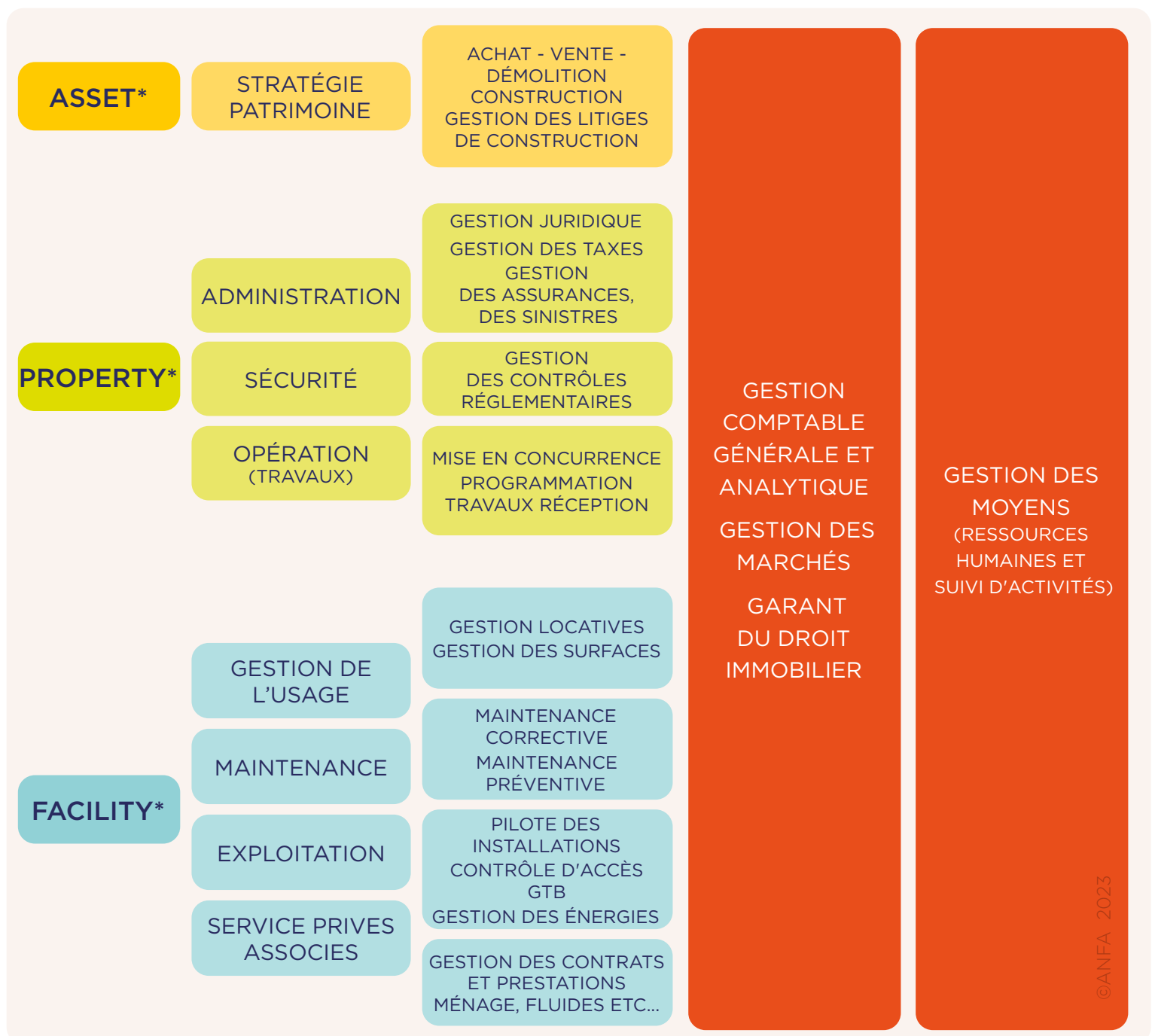
## LA GESTION DU PATRIMOINE DE FORMATION

L'ANFA dispose d'un mandat de gestion de la SCI des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SCI SAM) qui a pour objet l'acquisition, la mise à disposition, l'entretien de biens immobiliers, à des fins d'éducation ou de formation professionnelle dans les domaines de l'Automobile, du Cycle et du Motocycle, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Cette activité d'administration du patrimoine de la SCI SAM est opérée par une partie de l'équipe du service Administratif et Financier de l'ANFA, qui s'occupe notamment des baux, de la facturation des loyers et charges mais aussi de l'entretien des équipements, de travaux et enfin de la gestion de contrats cadres pour le ménage, les fluides, la sécurité des sites. L'ANFA assure également l'exploitation et la maintenance du Campus des services de l'Automobile et de la mobilité à Guyancourt.

Le patrimoine de la SCI SAM est composé de 16 centres répartis sur toute la France (Beauzelle, Blagnac, Brignoles, Carquefou, Carvin, Guyancourt, Illkirch, Le Bourget, Metz, Mudaison, Noisy-le-sec, Pessac, Ploufragan, Saint-Priest, Sèvres, St-Cyr-en-Val). Les sites de Blagnac et Sèvres sont en cours de cession.

Les organismes de formation locataires de la SCI SAM sont : **le GNFA, l'INCM, l'AFORPA, le GARAC et l'ANPER.**



©ANFA 2023

\*L'équipe du Service Administratif et Financier intervient donc sur la gestion de l'actif (Asset management), la gestion de la propriété (Property management) ainsi que la gestion de l'occupation (Facility management).



**PROMOUVOIR**

L'année 2022 a été marquée par une sortie progressive du contexte pandémique, ce qui a permis la reprise des événements en présentiel à l'automne - en particulier des salons et forums d'orientation, qui représentent encore des espaces de promotion des métiers de première importance.

Les relations avec les partenaires majeurs de l'orientation et de la prescription ont été réactivées, permettant la multiplication d'actions de relais de nos actions, en renforçant la visibilité. C'est notamment le cas avec Pôle Emploi, l'ONISEP, Studyrama, les Missions locales ou encore le CIDJ.

Par ailleurs, l'ANFA a reconduit son partenariat avec le Moove Lab, accélérateur des startups de la mobilité et de l'automobile.

Outre le Mondial des métiers, dont l'édition 2022 a été différée de février à décembre 2023, quatre événements majeurs ont ponctué l'année.



©ANFA 2023

la 7<sup>e</sup> édition de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité



©ANFA 2023

sponsorisation d'un équipage au départ du Rallye des Gazelles



une activité dense du côté des Worldskills (anciennement Olympiades des métiers) dont l'ANFA est un partenaire historique.

L'ANFA a été partenaire de la première édition du concours Excellente Mécanique Alpine, initié par le constructeur automobile français et parrainé par Estaban Ocon, pilote de l'écurie BWT Alpine F1 Team. Ce concours national a permis aux candidats de mettre en valeur leur savoir-être et leur savoir-faire. C'était l'occasion de valoriser l'excellence et la rigueur, qualités indispensables pour atteindre un tel niveau. Les deux lauréats ont réalisé un stage dans le prestigieux atelier montage moteurs de l'écurie Alpine F1 Team.





# LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ (SSAM)

La 7<sup>e</sup> édition de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SSAM) a pu être maintenue du 29 janvier au février 2022. Ce fut l'occasion d'un retour aux événements en présentiel, dans le plus strict respect des contraintes sanitaires. La fréquentation par le public a démontré que la force de la manifestation tient fortement à la possibilité de se rendre dans les organismes de formation et les entreprises, pour y rencontrer des apprentis, des formateurs, des professionnels en poste.



© ANFA 2022 • SSAM



© ANFA 2022 • SSAM



Plus de 200 organismes de formation (CFA et lycées professionnels) et entreprises ont organisé plus de 400 événements. Les journées portes ouvertes, les ateliers « Vis ma vie » et les visites d'entreprises qui permettent d'en visiter les coulisses, restent les catégories d'événements les plus organisés et qui rencontrent le plus de succès.

Cherchant toujours à s'adapter à la cible prioritaire de l'événement (les jeunes en phase d'orientation), la campagne a osé investir un genre qui leur est propre : l'animé japonais. Le concept de la campagne « Et si vous laissiez la passion vous conduire vers un métier d'avenir ? » a été décliné en affiche, en spot vidéo et en spot radio. Le spot représentait une jeune femme se jetant à l'eau - son saut représentant l'audace, teintée d'un peu d'inquiétude parfois de choisir sa voie. La campagne se saisissait ainsi de l'hésitation que nombre de jeunes gens éprouvent lorsqu'ils sont attirés par les services autos, craignant le regard des autres. L'enjeu de la campagne était de les encourager à se faire confiance, à faire un pari vers leur futur d'adulte. Avec cette campagne, l'ANFA a tenu le cap de sa stratégie visant à tordre le cou aux idées reçues et à l'image d'Épinal des métiers de la branche, qui continuent d'entraver parfois les choix des plus jeunes.

Le plan média, conçu pour la cible visée et la cible secondaire que sont les prescripteurs (en l'occurrence surtout les parents), mêlait à la fois des médias traditionnels - TV et radio qui conservent un impact fort - et les médias digitaux devenus incontournables (réseaux sociaux, replay, web programmatique). Le spot a également pu être projeté au cinéma (ce qui n'avait pas été possible en 2021, ceux-ci étant fermés).



Le site internet dédié a reçu plus de **155 000** visiteurs uniques.

## Un équipage 100% Métiers Services Auto au départ du Rallye des Gazelles

Pour la première fois, l'ANFA, sur le territoire de marque Métiers Services Auto, a sponsorisé un équipage au départ du Rallye des Gazelles, qui s'est déroulé du 18 mars au 2 avril. Ce Rallye, 100% féminin, qui se déroule dans le désert du sud du Maroc, a pour particularité d'être une course d'orientation et non une course de vitesse. Les compétitrices doivent rallier un certain nombre de balises en faisant le moins de kilomètres possible. C'est donc une course qui promeut la réflexion stratégique, mais aussi l'entraide car les équipages peuvent s'assister mutuellement.

L'équipage, en 4x4, sponsorisé par l'ANFA était composé de Carole Bretteville et Murielle Picagne, dont c'était la première participation.

À travers ce sponsoring, l'enjeu était d'encourager les jeunes filles et femmes à rejoindre la branche des services de l'Automobile, en leur proposant de se projeter dans une aventure exceptionnelle, témoignant d'une détermination à toute épreuve. La préparation du véhicule en amont a fait l'objet d'une action pédagogique avec un groupe de jeunes apprenties d'un CFA.



© ANFA 2022 • Rallye des Gazelles





## Un engagement toujours fort auprès de Worldskills

La compétition Worldskills, anciennement “Olympiades des métiers”, a été très perturbée par la pandémie en 2020 et 2021. L’engagement de l’ANFA, partenaire historique, n’a pas failli et les métiers des services de l’Automobile en compétition continuent de susciter une forte mobilisation des organismes de formation auprès des jeunes. Pour l’ANFA, la compétition Worldskills est un formidable moyen de promouvoir les métiers sous l’angle de l’excellence, du mérite et de la persévérance. L’année 2022 a été marquée par les finales nationales, qui se sont déroulées en janvier à Lyon, puis une série de finales régionales à l’automne, en prévision des finales nationales de septembre 2023, à Lyon également.



# LA CRÉATION ET LA DIFFUSION D'OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION

L'ANFA conçoit et produit des supports de présentation des métiers à destination des jeunes, de leurs parents ainsi que des prescripteurs (enseignants, conseillers d'orientation, etc.). Ces supports sont diffusés par les responsables territoriaux et sont mis à disposition des prescripteurs et des organismes de formation partenaires.

Les **livrets métiers** présentent les principaux métiers par véhicule et par activité (commerce, maintenance, carrosserie-peinture) ainsi que les parcours de formation pour y accéder. Quant aux **livrets régionaux**, ils permettent d'orienter les jeunes vers l'organisme de formation le plus proche de chez eux.



© ANFA 2023



## PERSPECTIVES 2023

- ▶ Déployer trois nouvelles opérations “Nos métiers recrutent” :
  - Conseiller Vente Confirmé Pièces de Rechange et Accessoires *en avril*
  - Mécanicien Automobile et Technicien Expert Après-Vente Automobile *en juin*
  - Les métiers du VI *en novembre*
- ▶ Piloter une grande campagne de promotion et d'attractivité des métiers en septembre-octobre, financée par l'OPCO Mobilités sur la contribution conventionnelle de la branche à la demande des partenaires sociaux qui en ont confié la mise en œuvre opérationnelle à l'ANFA
- ▶ Renouveler les dépliants de présentation des métiers par véhicules (refonte complète, graphique et textuelle)

▶ Aboutissement de la refonte du site



metiers-services-auto.com

▶ Refonte du job board :



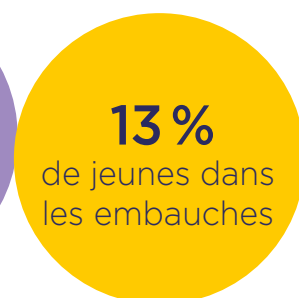
MonJobAuto.fr

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

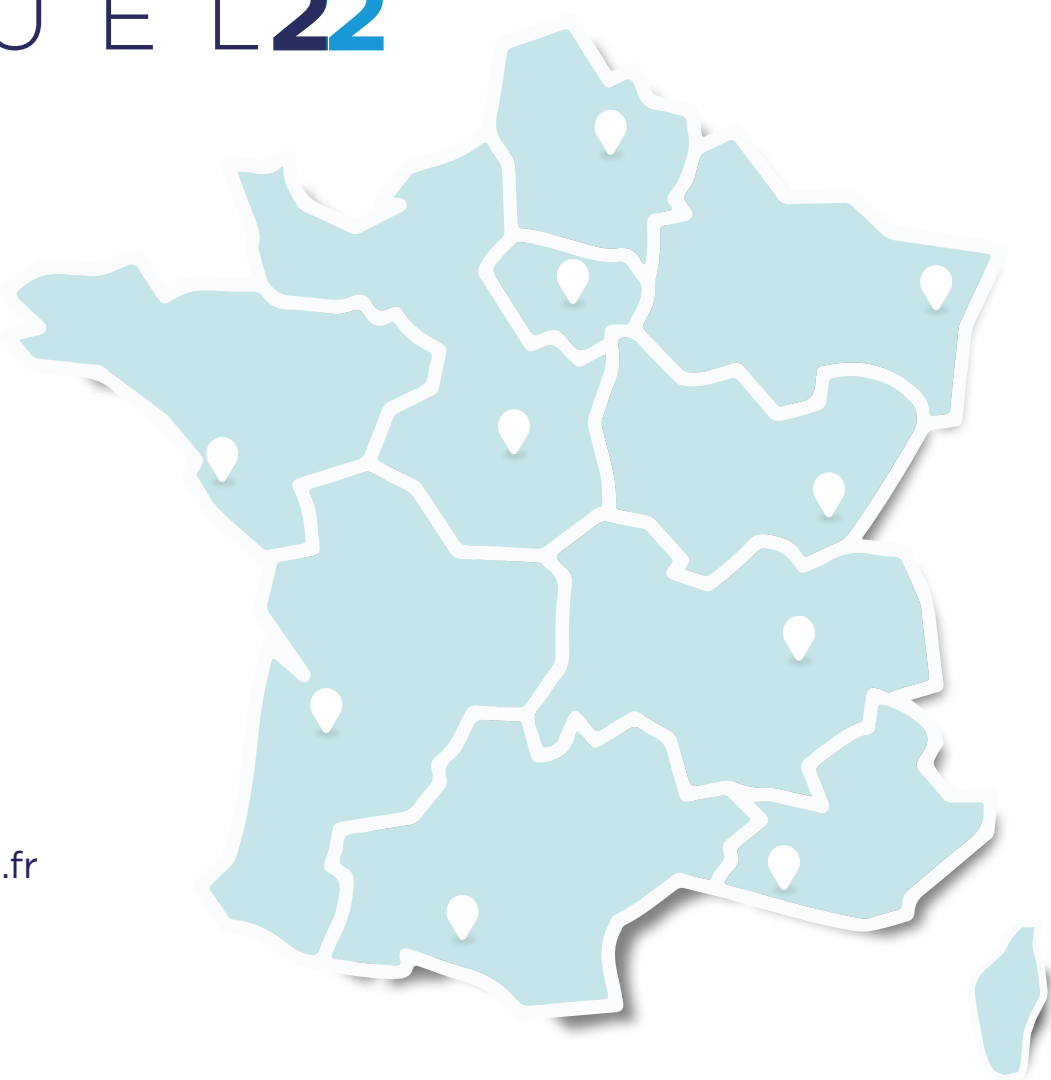
STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SITE **METIERS-SERVICES-AUTO.COM**



STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SITE **SEMAINE-SERVICES-AUTO.COM**



# RAPPORT ANNUEL 2022



## SIÈGE DE L'ANFA

01 41 14 16 18

[contact@anfa-auto.fr](mailto:contact@anfa-auto.fr)

[anfa-auto.fr](http://anfa-auto.fr)

## DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Auvergne - Rhône-Alpes

[auvergnerhonealpes@anfa-auto.fr](mailto:auvergnerhonealpes@anfa-auto.fr)

Bourgogne - Franche-Comté

[bourgognefranchecomte@anfa-auto.fr](mailto:bourgognefranchecomte@anfa-auto.fr)

Bretagne, Pays de la Loire

[bretagnepaysdelaloire@anfa-auto.fr](mailto:bretagnepaysdelaloire@anfa-auto.fr)

Centre-Val de Loire, Normandie

[centrevaldeloirenormandie@anfa-auto.fr](mailto:centrevaldeloirenormandie@anfa-auto.fr)

Grand Est

[grandest@anfa-auto.fr](mailto:grandest@anfa-auto.fr)

Hauts-de-France

[hautsdefrance@anfa-auto.fr](mailto:hautsdefrance@anfa-auto.fr)

Île-de-France

[iledefrance@anfa-auto.fr](mailto:iledefrance@anfa-auto.fr)

Nouvelle Aquitaine

[nouvelleaquitaine@anfa-auto.fr](mailto:nouvelleaquitaine@anfa-auto.fr)

Occitanie

[occitanie@anfa-auto.fr](mailto:occitanie@anfa-auto.fr)

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

[pacacorse@anfa-auto.fr](mailto:pacacorse@anfa-auto.fr)



**ANFA**  
SERVICES DE L'AUTOMOBILE  
ET DE LA MOBILITÉ

[anfa-auto.fr](http://anfa-auto.fr)